



COMPTE RENDU DU COMITE TECHNIQUE PARITAIRE LOCAL DU 10 décembre 2010

Le Trésorier Payeur Général, Président du CTPL ouvre la séance et demande s'il y a des interventions liminaires.

La CGT a fait la déclaration suivante:

Monsieur le Président,

Le moins que l'on puisse dire c'est que nous avons une réunion précipitée de ce CTPL, afin d'appliquer la généralisation des nouvelles règles de vie quotidienne notamment les horaires variables au 1^{er} janvier 2011.

Dans les documents préparatoires, notamment la note du Directeur Général du 24 novembre, il est fait référence au CTPC du 1^{er} décembre de présentation de cette généralisation : drôle de conception du dialogue social puisque la note est déjà publiée dans le réseau.

Ce CTP central avait comme ordre du jour principal la question de l'emploi, il a été boycotté par les organisations syndicales nationales, lors de la 2^{ème} convocation le 6 décembre, la CGT a lu une déclaration avant de quitter la réunion.

La CGT y a insisté sur les effets dangereux des suppressions d'emplois pour les missions et pour les personnels et leur santé. Nous y reviendrons lors des CTP emplois.

Par rapport à l'ordre du jour d'aujourd'hui la CGT voudrait faire une première remarque :

*Dans le document local dont le titre est : Détermination des plages horaires applicables aux services la première ligne indique que « les propositions étudiées dans le cadre du CTPL **devront** correspondre aux plages définies ci-après » alors que la note de la direction générale utilise le terme « **pouvant** » au dessus du même tableau sur les plages .*

Autre remarque : l'administration nous évoquait la problématique de correspondance des horaires d'ouverture au public avec les plages fixes, ce ne semble plus être un problème.

De même, le N B de la note départementale sur les postes ouverts 4,5 jours n'était pas prévu dans la note nationale, ainsi que les 38h30 pour les agents qui n'auraient pas répondu dans les délais.

En plaçant des plages fixes débutant après les heures d'ouverture au public, cela contraint à une organisation qui repose tout le temps sur le volontariat des agents, ou pire, s'il n'y a pas d'agent volontaire, sur la contrainte, et si d'aventure le collègue est absent pour des raisons diverses, le poste ne peut plus ouvrir aux horaires prévus ou peut se trouver en situation de difficultés (problème de sécurité...).

Ce n'est bon ni pour les agents, ni pour le service.

La CGT est pour le libre choix des agents quant aux horaires et aux formules de plages fixes et variables, c'est aussi valable pour les agents de l'équipe de remplacement et ceux de la TG.

Au niveau d'AGORA, il serait plus facile pour les agents qu'il soit installé sur chaque poste

En questions diverses la CGT souhaite abordée les questions suivantes :

- *Hélios*
- *ORE*
- *absentéisme*

Les représentants FO ont indiqué qu'ils partageaient l'intervention de la CGT.

Le Président a reconnu la précipitation pour la réunion du CTPL mais a indiqué son souhait de consulter les agents pour une mise en place des nouveaux horaires au 1^{er} janvier 2011.

Il a rappelé le contexte réglementaire : volume d'heures, choix des agents , plages fixes et variables, pauses méridiennes, amplitude maximum et 12 heures de crédits /débits par mois.

Le CTPL doit faire au moins deux propositions de positionnement des plages fixes et variables à soumettre au vote des agents des postes.

Actuellement les remontées des postes donnent 65,69% des agents pour 38H30 et 30,66% pour 38H pour les postes ouverts 5 jours. Tous les postes à 4,5 jours ont voté pour 37H. Un seul poste a sollicité le passage de 4,5 jours à 5 jours.

Compte tenu de la création prochaine de la DDFIP, les agents de la Trésorerie Générale ne seront pas consultés pour une modification des plages fixes au 1^{er} janvier 2011, mais ultérieurement lors de sa mise en place.

La CGT s'est inquiétée **du transfert des crédits HV restants** au 31/12/2010 dans l'application AGORA au 1^{er} janvier 2011. La Direction n'a pas encore reçu de réponse à cette question.....donc prudence ! !

Les représentants syndicaux se sont donc abstenus sur le choix des formules : c'est aux agents de décider en fonction de leur situation.

La CGT a souligné la problématique des horaires d'ouverture, de plages fixes du **Centre des Finances Publiques de Tonnerre**.

En effet, les plages de la filière fiscale sont actuellement les suivantes : 9H45 à 11H45 et 14H15 à 16H15 et ne correspondent pas à la proposition visant à un début des plages fixes à 9H30 et une fin à 16H.

Cela obligerait la caisse conjointe située coté filière gestion publique à rester ouverte un quart d'heure de plus.

Elle a aussi souligné les problèmes récurrents de coupures électriques dans le poste ainsi que le problème de pointage sur une badgeuse qui se situe coté filière fiscale (problème clefs, alarme.....)

L'administration a indiqué la mise en place d'une seconde badgeuse et après de longs débats a reconnu la difficulté liée aux plages fixes différentes et à la caisse conjointe.

Une harmonisation est souhaitable et nécessite le vote des agents de la filière fiscale....

La CGT a demandé si **une formation AGORA** était prévue pour les agents.

Réponse : compte tenu des délais, seuls le service RH et les chefs de postes seront formés à charge pour ces derniers de répercuter auprès des agents.

En ce qui concerne le cas particulier de **l'équipe de dépannage**, les agents conserveront le forfait à 38H malgré le vote « contre » des représentants syndicaux du CTPL qui souhaitent que le choix leur soit laissé.

Les syndicats ont obtenu la modification du **projet de règlement intérieur type** (support au futur règlement des postes) qui sera proposé lors du prochain CTPL: la référence au caissier en tant que personne est remplacée par la référence à la mission d'accueil et de caisse qui doit être assurée.

Questions diverses :

La CGT a souligné **les difficultés de fonctionnement récurrentes de l'application HELIOS**. Le président invite à signaler les problèmes précis afin de les faire remonter.

A la demande de la CGT l'administration a précisé **le plan de qualification** pour la filière gestion publique : + 3B – 11C et communiquera le détail de l'ORE par poste. De plus, elle a indiqué **qu'un cadre A sera affecté à la Trésorerie d'Auxerre** secteur municipal à sa sortie de l'école.

La CGT a informé le CTPL d'une **proposition du sénat** de réduire les **jours ARTT au prorata des congés maladie** et de sa demande au gouvernement de s'opposer à l'adoption de cette mesure rétrograde.

Siégeaient pour la CGT : Claudine BEAU, Régis HIVERT et Alain GUYADER.

BULLETIN D'ADHESION



Solidaire, pas solitaire : c'est ça le Syndicat CGT

Alors, je me syndique...

Nom :

Prénom :

Affectation :

Grade :

Indice :

Date :

déclare adhérer au Syndicat National des
Finances Publique CGT.

Signature :